



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 12 JUIN 2024**

Dossier 5 – Cycles de travail

Nous ne ferons pas de commentaire particulier sur chaque cycle de travail proposé dans ce dossier car nous avons eu lors des réunions préparatoires l'ensemble des réponses à nos divers questionnements. Certaines réponses nous ont convaincus, d'autre non.

Nous souhaitons rappeler concernant, notamment, le cycle proposé sur le service de l'animation des territoires que la variabilité pour les référents périscolaires ne doit pas être une variabilité « de façade » car ne correspondant pas aux contraintes des missions de ces agents.

L'UNSA rappelle que sur la variabilité, qu'elle soit du matin, méridienne ou du soir, un responsable de service, de division, ne peut pas imposer de manière régulière la présence des agents. Nous demandons à la DRH de rappeler ce principe à l'ensemble de la chaîne managériale de ce service.

Nous renouvelons la demande que nous avons faite concernant la Fourrière, nous ne comprenons pas pourquoi il n'est pas proposé un cycle de 39h alors que le cycle qui est proposé est de 35h10, ce qui permettrait d'avoir une organisation beaucoup plus harmonieuse du service à notre avis.

De plus, et de manière globale nous interpellons l'administration sur la multiplication des cycles de travail au sein de notre collectivité qui nous semble se multiplier. Effectivement, on crée de nouveau des cycles pour 1 agent ? Cela nous questionne.